



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES
الفيدرالية الأورومتوسطية ضد الاختفاء القسري

RAPPORT NARRATIF

JANVIER 2024 - DÉCEMBRE 2024



SOMMAIRE

| | | |
|----|---|----|
| 01 | Introduction | 01 |
| 02 | La FEMED | 03 |
| | Qu'est-ce que la FEMED ? | 03 |
| | Les membres de la FEMED | 03 |
| 03 | Activités réalisées | 06 |
| | Formation sur la justice transitionnelle | 06 |
| | Séminaire sur les personnes disparues au Liban | 07 |
| | Journée internationale des victimes de disparitions forcées | 08 |
| | Mission de plaidoyer auprès des mécanismes de l'ONU | 09 |
| | Mission de Renforcement et de Solidarité contre les Disparitions Forcées à istanbul | 11 |
| 04 | Communication | 13 |
| | Conférence - Les disparitions forcées, de la faillite de l'État de droit au crime contre l'humanité | 13 |
| | Publication du numéro 17 de Devoir de Vérité: « Et si vous aviez disparu ? | 14 |
| | Site internet | 16 |
| | Réseaux sociaux | 16 |

I. INTRODUCTION

Dans un contexte géopolitique toujours davantage marqué par la montée des régimes autoritaires, le rétrécissement des espaces civiques et la normalisation de l'impunité, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les exécutions extrajudiciaires continuent d'être utilisées comme des outils de terreur étatique et de contrôle social. Ces pratiques, qui frappent indistinctement opposants politiques, défenseurs des droits humains, journalistes, activistes ou simples citoyens, visent à effacer toute contestation, à briser les dynamiques collectives de résistance, et à imposer un silence durable dans les sociétés concernées. Elles ne relèvent pas d'aberrations isolées, mais bien de logiques systémiques, souvent planifiées, inscrites dans des politiques de répression dont les conséquences traversent les générations.

Face à cette violence institutionnelle, la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) se dresse comme un acteur engagé dans la lutte contre l'impunité, en accompagnant les familles de disparus, en documentant les violations et en interpellant les autorités nationales et les instances internationales. Créeé autour de la conviction que la vérité, la justice et la mémoire sont des droits inaliénables, la FEMED fédère des organisations issues de plusieurs pays du bassin euro-méditerranéen qui partagent un même combat : faire reconnaître les crimes d'hier et d'aujourd'hui, et construire les conditions d'une justice réparatrice, inclusive et durable.

Le présent rapport narratif retrace les principales actions menées par la FEMED au cours de l'année écoulée. Il met en lumière les dynamiques de terrain, les avancées obtenues et les alliances construites dans un environnement souvent hostile à la vérité. Il revient sur les accompagnements de familles de disparus, les actions de plaidoyer entreprises auprès des Nations Unies ou des juridictions internationales, les ateliers de formation à destination des jeunes militants et militantes, ainsi que les efforts de documentation et de mémoire engagés au sein plusieurs pays.

Ce rapport rend également compte de notre posture, à la fois enracinée dans les réalités locales et attentive aux évolutions globales. Car les disparitions forcées ne sont pas des phénomènes strictement régionaux : elles s'inscrivent dans un continuum de violences étatiques, à la croisée des logiques de domination, de sécurité et de colonisation.

C'est pourquoi notre action s'inscrit dans une approche transnationale, fondée sur l'écoute, la co-construction et le respect des savoirs situés. En cela, la FEMED ne se contente pas de dénoncer ; elle œuvre à produire du lien, à créer des espaces de parole, et à inscrire les luttes mémorielles dans une perspective de justice transitionnelle ambitieuse.

Dans cette période marquée par une fragmentation des solidarités, notre engagement demeure intact. Nous continuerons à porter la voix des personnes disparues, à revendiquer le droit de savoir, à documenter les crimes, à interpeller les responsables, et à soutenir les luttes pour la vérité et la justice. Car tant qu'il existera des personnes disparues, des vies effacées et des familles laissées sans réponse, notre combat restera d'une brûlante actualité.

II. LA FEMED

• QU'EST-CE QUE LA FEMED ?

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) est une fédération d'associations, née en 2007, qui s'est dotée d'une existence juridique le 31 janvier 2008. La FEMED est actuellement composée de vingt-six associations membres, situées au Maroc, en Algérie, en Libye, au Liban, en Irak, en Syrie, en Turquie, au Kosovo, en Bosnie, en Serbie, et à Chypre. L'une des œuvres fondamentales de la FEMED relève de l'assistance, plurielle et protéiforme, aux victimes directes et indirectes, en leur offrant un espace de libre expression, d'échange d'expériences en mutualisant leurs efforts, tout en œuvrant au renforcement de leurs capacités.

La FEMED trouve son origine dans la première rencontre euro-méditerranéenne des familles de disparus, organisée en février 2000 à Paris, Genève et Bruxelles par la FIDH, le CFDA et SOLIDA. Cet événement a rassemblé familles, comités de soutien et ONG autour d'un objectif commun : dénoncer les disparitions forcées dans la région et porter la voix des victimes. De cette mobilisation est née la Coalition Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, créée pour unir les efforts et renforcer le combat collectif pour la vérité et la justice. En 2007, les membres de la Coalition ont décidé de formaliser leur structure en fondant la FEMED, lors d'une assemblée constitutive à Beyrouth réunissant des associations majeures de la région. Faute de pouvoir s'enregistrer au Liban, la FEMED a établi son siège à Paris, où elle est officiellement enregistrée depuis janvier 2008. Depuis, elle poursuit son action en faveur des droits des familles de disparus, en soutenant les luttes pour la reconnaissance, la justice et la fin de l'impunité dans l'espace euro-méditerranéen.

• LES MEMBRES DE LA FEMED



En Algérie

- Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA)
- SOS Disparus
- Djazaïrouna
- Somoud



Au Maroc

- Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM)
- Comité de coordination des familles de disparus au Maroc
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)
- Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH)



En Libye

- Human Rights Solidarity



En Serbie

- Association des Familles de personnes kidnappées et de disparues du Kosovo et de Metohija



En Bosnie-Herzégovine

- Mères de Srebrenica
- Femmes de Srebrenica
- Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja



À Chypre

- Truth Now
- Association of Martyrs' Families and War Veterans (KKTC)



En Turquie

- IHD (Human Rights Association)
- Mères pour la paix
- Anka-Der
- Hafiza Merkezi



En Syrie

- Committee for the defense of democracy freedoms and human rights in Syria (CDF)



En Irak

- Al Ata'a for Human Rights



Au Liban

- Centre Libanais des Droits Humains (CLDH)
- Comité des parents des personnes enlevées et portées disparues au Liban

III. ACTIVITÉS RÉALISÉES

• FORMATION SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

2 ET 3 AVRIL 2024

Les 2 et 3 avril 2024 s'est tenue, au siège d'Amnesty International à Paris, une formation régionale sur la justice transitionnelle, à destination de jeunes militant·e·s des droits humains. Organisée par la FEMED en partenariat avec l'Institut francophone pour la justice et la démocratie (IFJD – Institut Louis Joinet), cette formation a rassemblé seize jeunes engagé·e·s issu·e·s de quatre pays de la région euro-méditerranéenne – Algérie, Maroc, Liban et Irak – tous membres d'organisations partenaires de la FEMED.

Structurée en sept sessions, la formation combinait des apports théoriques, des ateliers pratiques et des temps d'échange et de réflexion collective. Elle visait à renforcer les connaissances des participant·e·s sur les concepts fondamentaux de la justice transitionnelle, ses mécanismes juridiques, ses enjeux politiques, ainsi que les modalités concrètes de mobilisation de la société civile dans les processus de vérité et de réparation. La première journée a été ouverte par une intervention de Jean-Pierre Massias, président de l'IFJD, qui a présenté une vue d'ensemble des mécanismes de justice transitionnelle : droits à la vérité, à la justice, à la réparation, ainsi que les garanties de non-répétition. Cette introduction a permis d'inscrire les travaux dans un cadre analytique global, en lien avec les dynamiques post-conflit ou post-dictoriales.

Elle a été suivie d'un exposé de Patricia Naftali, professeure à l'Université Libre de Bruxelles, portant sur les commissions « Vérité et Réconciliation ». Elle a interrogé leur pertinence comme réponses aux stratégies de mobilisation des familles de disparu·e·s, en confrontant les modèles existants aux réalités vécues par les acteurs de terrain.

Dans un second temps, Olivier de Frouville – directeur du Centre de recherche sur les droits de l'homme (Université Panthéon-Assas) et président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées – a animé une session approfondie sur la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Il a également abordé les synergies possibles entre les organes conventionnels de l'ONU, les mécanismes internationaux et les mobilisations des familles, dans un contexte marqué par le recul de l'attention portée à ce phénomène.

La deuxième journée a débuté par un retour collectif sur les enseignements de la veille, animé par Jean-Pierre Massias et Xavier Philippe, professeur de droit international à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les échanges ont porté sur la tension entre mémoire et oubli dans les processus de réconciliation, ainsi que sur la centralité du droit à la justice et des garanties de non-répétition. Le débat, très nourri, a mis en lumière la place essentielle de la société civile dans l'accompagnement des transitions démocratiques.

L'après-midi a été consacré à des ateliers pratiques, animés par Magalie Besse (directrice de l'IFJD-Louis Joinet) et Elias Stitou (chef des programmes de la FEMED). Des extraits de documentaires sur diverses commissions Vérité et Réconciliation ont été projetés afin d'alimenter les réflexions collectives. Ces supports ont servi de base à des discussions approfondies autour des contextes nationaux et des défis rencontrés par les familles de disparu·e·s en Algérie, au Maroc, au Liban et en Irak.

La formation s'est clôturée par une séance de synthèse durant laquelle les participant·e·s ont pu partager leurs perspectives sur les suites à donner à cette expérience, tant au niveau local que régional. Un certificat de participation a été remis à chacun et chacune en reconnaissance de leur engagement.

• SÉMINAIRE SUR LES PERSONNES DISPARUES AU LIBAN PROJET REPORTÉ

Initialement prévu du 22 au 24 juillet 2024 à Beyrouth, en collaboration avec la Commission nationale pour les personnes disparues et les personnes enlevées au Liban, un séminaire de sensibilisation consacré aux personnes disparues a dû être reporté en raison de la dégradation soudaine de la situation politique et sécuritaire dans le pays. Tous les préparatifs avaient été finalisés – réservation des vols, hébergements et confirmation des intervenants – lorsqu'une escalade des tensions, marquée notamment par des bombardements dans la région, nous a contraint à suspendre l'événement.

Dans un premier temps, une relocalisation du séminaire à Chypre avait été envisagée. Toutefois, en l'absence de consensus entre les partenaires sur les objectifs et les contenus du programme, cette alternative n'a pas pu être retenue. Faute d'accord, le projet a été définitivement annulé à la fin de l'été 2024. Le budget initialement alloué à cette activité a été redéployé pour soutenir un autre projet stratégique de la FEMED, mené en Turquie, en lien avec les familles de disparus kurdes et turcs. Cette réorientation a permis de garantir une continuité de l'action militante malgré les contraintes extérieures, tout en répondant aux urgences exprimées sur un autre front régional.

• **JOURNÉE INTERNATIONALE DES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES**

30 AOÛT 2024

À l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, la FEMED (Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées) a organisé, du 30 août au 1er septembre 2024 à Paris, une série d'événements publics visant à sensibiliser l'opinion, soutenir les familles de disparus et réaffirmer la nécessité d'une lutte collective contre l'impunité. Cette campagne s'est inscrite dans la continuité de nos actions de plaidoyer euro-méditerranéen, en fédérant acteurs associatifs, experts et citoyens autour de cette cause commune.

Le vendredi 30 août, la Place de la République à Paris a accueilli un rassemblement en hommage aux victimes des disparitions forcées. Familles, militants, organisations partenaires et représentants institutionnels se sont réunis pour porter la mémoire des disparu·es. Après une minute de silence, plusieurs interventions ont rythmé la cérémonie, dont celle de Nassera Dutour, présidente de la FEMED et du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA). Les familles ont partagé leurs récits personnels, souvent marqués par des années de silence, de quête et de souffrance, dénonçant les mécanismes étatiques de répression et d'effacement. Cet hommage public a permis de redonner une visibilité aux voix trop souvent ignorées.

Le samedi 31 août, la mobilisation s'est poursuivie avec une journée culturelle et participative. Des projections de courts-métrages documentaires sur les disparitions en Syrie, Égypte, Maroc et Turquie ont été suivies de débats et de témoignages.

Plusieurs collectifs de familles de disparus ont animé des stands d'information, rendant compte de la diversité des contextes nationaux tout en soulignant des dynamiques de répression comparables. Un accent particulier a été mis sur les impacts genrés de ces violences, en particulier sur les femmes, souvent à la fois mères, épouses et militantes.

La journée s'est clôturée par un moment festif et solidaire, avec des performances musicales d'artistes originaires du pourtour méditerranéen. Comme il sera par la suite mis en évidence, le dimanche 1er septembre, la conférence intitulée « Les disparitions forcées, de la faillite de l'État de droit au crime contre l'humanité », s'inscrivant dans cette campagne de sensibilisation, a permis d'ouvrir un espace de réflexion critique, dont nous développerons le déroulé plus loin dans le rapport.

À travers ces trois journées d'engagement, la FEMED a réaffirmé son rôle de relais pour les familles des disparus, en particulier dans un contexte régional où les atteintes aux droits humains persistent et se banalisent. Cette mobilisation a permis non seulement de commémorer, mais aussi de fédérer, visibiliser et transmettre. Elle s'inscrit dans une démarche de long terme, au croisement de la mémoire, de la justice et du plaidoyer.

- **MISSION DE PLAIDOYER AUPRÈS DES MÉCANISMES DE L'ONU**
23 AU 25 SEPTEMBRE 2025

Du 23 au 25 septembre, la FEMED a mené une mission de plaidoyer cruciale à Genève, consacrée à la lutte contre les disparitions forcées et à la promotion de la justice et de l'obligation de rendre des comptes dans la région euro-méditerranéenne. Pendant trois jours, des représentants de la FEMED, des associations membres et des experts en droits de l'homme se sont entretenus directement avec des mécanismes clés des Nations unies, des missions d'État et des rapporteurs spécialisés afin d'attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme en cours.

Les discussions avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et les défenseurs des droits de l'homme ont constitué un volet essentiel de la mission. La FEMED a mis l'accent sur des cas urgents, tels que la détention de défenseurs égyptiens des droits de l'homme, en exhortant la communauté internationale à adopter une position plus ferme face à ces abus systémiques.

En outre, l'organisation a participé activement aux dialogues avec le Comité des disparitions forcées (CED), en présentant des preuves concrètes sur le Maroc et en soulignant des préoccupations critiques telles que l'impunité, l'insuffisance des réparations et la négligence des sites commémoratifs en l'honneur des victimes.

Au-delà des engagements de l'ONU, la FEMED a également rencontré des représentants de la Suisse et de l'Allemagne, plaident en faveur d'un soutien accru aux familles des victimes et insistant pour que les procédures d'obtention de visas soient plus accessibles afin de faciliter les futurs efforts de plaidoyer. La FEMED a également travaillé à l'affinement de ses stratégies de plaidoyer, en proposant des campagnes ciblées autour de dates importantes telles que la Journée internationale des victimes de disparitions forcées.

Ces initiatives visent à amplifier la prise de conscience et à renforcer les collaborations avec les ONG et les acteurs internationaux. Tout au long de la mission, la FEMED a joué un rôle essentiel dans la mise en réseau des organisations locales et des institutions mondiales, en veillant à ce que les voix des victimes et de leurs familles soient entendues au plus haut niveau. En abordant des questions essentielles telles que l'impunité et les violations systémiques, la FEMED a réaffirmé son engagement indéfectible dans la lutte pour la justice et la responsabilité.



Cette mission de plaidoyer a non seulement apporté une visibilité accrue aux cas de disparitions forcées, mais elle a également renforcé l'influence croissante de la FEMED au sein des mécanismes des Nations unies et parmi les acteurs étatiques. En comblant le fossé entre les luttes locales et le plaidoyer international, la FEMED continue de jouer un rôle dans la lutte mondiale pour les droits de l'homme.

- **MISSION DE RENFORCEMENT ET DE SOLIDARITÉ CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES A ISTANBUL**

DECEMBRE 2024

Du 20 au 22 décembre 2024, la FEMED a mené une mission à Istanbul pour renforcer le soutien à ses associations membres engagées contre les disparitions forcées. Cette mission a également jeté les bases d'un réseau d'associations en vue de l'Assemblée des Femmes Défenseurs des droits humains. Durant cette mission, plusieurs rencontres cruciales ont eu lieu, dont la réunion avec le centre Hakikat Adalet Hafiza Merkezi (Centre Vérité, Justice et Mémoire), qui a permis la mise en lumière du travail de documentation rigoureux mené par cette organisation, malgré les pressions étatiques. Via cette collaboration, la FEMED s'est engagée à réexaminer certains dossiers afin de les porter devant des instances internationales, tout en soutenant leurs initiatives de sensibilisation.

La réunion avec l'association Anka-Der a été un autre moment fort, permettant d'aborder les besoins pressants des familles des disparus, et notamment judiciaires. Le dialogue a souligné l'importance d'un soutien international, ainsi que le renforcement de la participation d'Anka-Der à des actions internationales comme, par exemple, l'Examen Périodique Universel (EPU).

Les échanges avec les Mères du Samedi ont corroboré l'importance de la solidarité entre les familles des disparus. La FEMED s'est engagée à inclure leurs cas dans des rapports internationaux et à collaborer avec l'IHD Istanbul pour amplifier leur voix.

Les discussions avec des associations comme TJA (Mouvement des Femmes Libres) et Kadın Zamanı (Le temps des femmes) ont également permis de mettre en exergue les défis spécifiques rencontrés par les femmes, particulièrement dans les communautés kurdes, et l'urgent besoin de solidarité internationale pour contrer la répression étatique. La FEMED a proposé de travailler avec elles sur des initiatives de plaidoyer, des formations et la participation à l'Assemblée des Femmes prévue dans les mois à venir. La réunion avec l'association Anka-Der a été un autre moment fort, permettant d'aborder les besoins pressants des familles des disparus, et notamment judiciaires.

Le dialogue a souligné l'importance d'un soutien international, ainsi que le renforcement de la participation d'Anka-Der à des actions internationales comme, par exemple, l'Examen Périodique Universel (EPU). Les échanges avec les Mères du Samedi ont corroboré l'importance de la solidarité entre les familles des disparus. La FEMED s'est engagée à inclure leurs cas dans des rapports internationaux et à collaborer avec l'IHD Istanbul pour amplifier leur voix.

Les discussions avec des associations comme TJA (Mouvement des Femmes Libres) et Kadın Zamanı (Le temps des femmes) ont également permis de mettre en exergue les défis spécifiques rencontrés par les femmes, particulièrement dans les communautés kurdes, et l'urgent besoin de solidarité internationale pour contrer la répression étatique. La FEMED a proposé de travailler avec elles sur des initiatives de plaidoyer, des formations et la participation à l'Assemblée des Femmes prévue dans les mois à venir.

Enfin, la mission a permis d'établir des ponts avec le Families for Freedom Movement (Mouvement des Familles pour la Liberté), où les témoignages poignants de femmes syriennes ont rappelé la douleur persistante causée par les disparitions forcées. Les discussions ont mis en avant des besoins concrets, comme la documentation médico-légale et le soutien aux démarches administratives des familles, pour lesquelles la FEMED s'est engagée à mobiliser son réseau international. Cette mission en Turquie a renforcé le rôle central de la FEMED dans la lutte contre les disparitions forcées en établissant des partenariats stratégiques, en renforçant les liens avec nos associations membres et en élargissant notre réseau d'organisations.



III. COMMUNICATION

• CONFÉRENCE INTERNATIONALE

LES DISPARITIONS FORCÉES, DE LA FAILLITE DE L'ÉTAT
DE DROIT AU CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

AOÛT 2024

À l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, la FEMED a organisé, le dimanche 1er septembre 2024 à Paris, une conférence intitulée « Les disparitions forcées, de la faillite de l'État de droit au crime contre l'humanité ». Cet événement a réuni des experts en droits humains, des juristes internationaux ainsi que des représentant(e)s d'organisations et institutions engagées dans la lutte contre l'impunité.

L'objectif de cette rencontre était de réaffirmer la gravité des disparitions forcées en tant que violations systématiques des droits fondamentaux, tout en soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes juridiques de protection, notamment à travers une application plus rigoureuse de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La conférence s'est articulée autour de plusieurs temps forts, dont des tables rondes thématiques sur les défis à venir pour les acteurs engagés dans la prévention, la documentation et la reconnaissance judiciaire de ces crimes. En parallèle, une exposition photographique a été proposée au public, mettant en lumière le combat des familles de disparu·e·s à travers la région euro-méditerranéenne.

Cet espace de mémoire visuelle a permis de rendre visible l'engagement quotidien de celles et ceux qui, souvent au péril de leur sécurité, réclament vérité et justice. L'événement s'inscrit dans le cadre des actions de plaidoyer de la FEMED pour une reconnaissance effective des disparitions forcées comme crime contre l'humanité, au niveau national comme international.

- **PUBLICATION DU NUMÉRO 17 DE DEVOIR DE VÉRITÉ: « ET SI VOUS AVIEZ DISPARU ?**

JUIN 2024

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de mobilisation autour du crime de disparition forcée, la FEMED a publié en avril 2025 le 17^e numéro de sa revue *Devoir de Vérité*, intitulé « *Et si vous aviez disparu ?* ». Ce numéro thématique interroge la portée universelle de ce crime, en insistant sur son caractère profondément déshumanisant, systémique, et durable.

Loin d'être un fait du passé ou d'un ailleurs lointain, la disparition forcée concerne potentiellement chacun de nous. En posant cette question directe, la revue entend rompre l'indifférence, provoquer une réflexion collective et faire émerger une prise de conscience éthique et politique.

L'éditorial, signé Elias Stitou, pose les bases de cette interrogation. Il rappelle que la disparition forcée constitue l'un des crimes les plus cruels et les plus insidieux que le droit international qualifie, avec gravité, de crime continu. La personne disparue n'est ni vivante ni morte ; elle est absente, effacée, soustraite à tout cadre légal.

Mais cette absence est contagieuse : elle ronge aussi les proches, les familles, les communautés, qui restent suspendues dans une attente sans fin. À cela s'ajoute l'absence de réponses institutionnelles, la stigmatisation sociale, et parfois, la culpabilisation des proches, notamment dans les contextes où la disparition devient un tabou inscrit dans les récits officiels.

Le numéro propose ainsi une articulation en plusieurs rubriques, qui reflètent la diversité des approches portées par la FEMED et ses partenaires. Dans la section *La parole militante*, Karim Salama revient sur les formes contemporaines de répression et sur la nécessité de reconstruire des alliances transnationales.

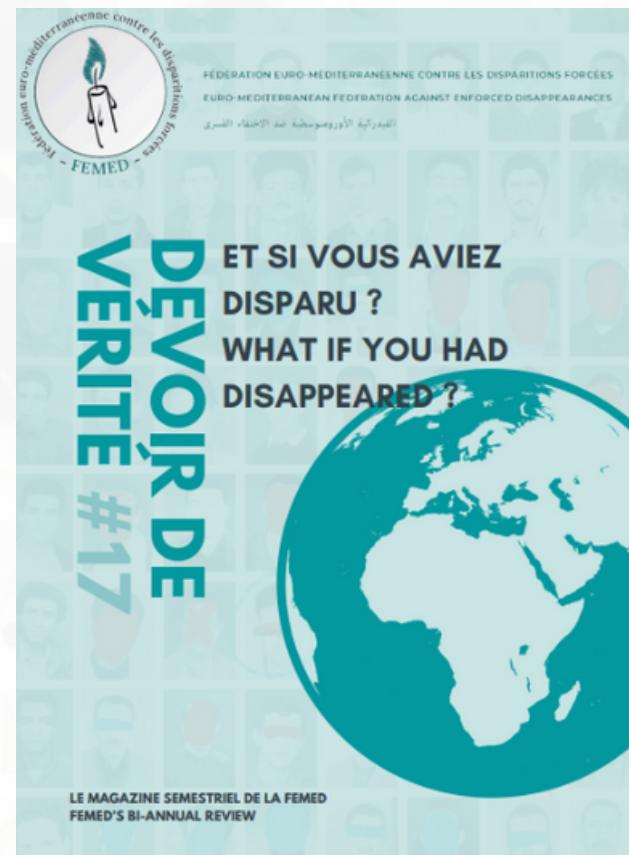
La parole est également donnée à la jeunesse, avec des contributions de Berfi Kunt et Oumaima Beggar, membres d'associations partenaires de la fédération. Leurs témoignages offrent un regard renouvelé sur les effets générationnels de la disparition et sur l'engagement militant comme forme de résistance mémorielle.

La rubrique *La parole aux experts* accueille une contribution de Natasa Iacovou pour l'organisation chypriote *TRUTH NOW*, qui revient sur les enjeux juridiques, psychologiques et politiques liés à la non-résolution des cas de disparition. Ce regard expert éclaire la complexité des processus de recherche de vérité dans des contextes post-conflit ou autoritaires, où les États eux-mêmes sont souvent les auteurs ou les complices du crime.

Par ailleurs, un état des lieux des activités de la FEMED est proposé, retracant les principales actions menées par la fédération au cours de l'année écoulée : accompagnement juridique, campagnes de sensibilisation, participation aux mécanismes onusiens et organisation d'ateliers régionaux sur la mémoire. Cette section réaffirme le rôle structurant que joue la fédération dans la mise en réseau des familles, la consolidation des savoirs militants et la construction d'une stratégie de plaidoyer partagée.

Enfin, la revue fait place aux nouvelles des associations membres, à travers une série de rubriques consacrées au Comité des familles de personnes kidnappées ou disparues au Liban (CFKDL), au CCFDVDFM au Maroc, et à l'association Djazairouna en Algérie.

En publiant ce numéro, la FEMED rappelle que la disparition forcée n'est pas seulement une question juridique ou humanitaire : c'est une atteinte radicale au lien social, à la mémoire, et à la dignité humaine. Interroger ce crime, c'est aussi interroger les fondements de notre société. Car si Amine, Maria, Houcine ou Pierre peuvent disparaître un jour sans laisser de traces, alors c'est toute une société qui vacille. Refuser cette réalité, c'est s'engager pour un monde où plus jamais, nulle part, personne ne devra lutter pour savoir ce qu'il est advenu de son fils, de sa sœur ou de son père.



• SITE INTERNET

Le site internet de la FEMED a été maintenu à jour tout au long de l'année. Il met en lumière les différentes actions de la fédération, avec une rubrique dédiée aux publications et plusieurs communiqués de presse diffusés auprès du public.

Le site a régulièrement fait l'objet d'actualisations ; une refonte est actuellement en cours afin de mieux refléter les avancées récentes et d'améliorer l'expérience utilisateur. Les contenus publiés abordent des thématiques d'actualité, qu'il s'agisse d'informations spécifiques relatives aux disparitions forcées ou plus largement des violations des droits humains dans les zones d'intervention de la FEMED ainsi qu'au niveau international.

Ces publications sont également archivées dans des stories à la une sur Instagram, afin de garantir une visibilité prolongée et d'informer efficacement un large public sur la situation préoccupante des disparitions forcées.

• RESEAUX SOCIAUX

La FEMED a déployé d'importants efforts afin d'optimiser sa présence et sa communication sur les réseaux sociaux. S'appuyant sur une charte graphique soigneusement élaborée, l'organisation a produit une large gamme de contenus visuels destinés à renforcer son identité numérique.

Dans l'objectif de positionner la FEMED comme une plateforme de référence en matière d'information et de connaissance sur les disparitions forcées dans les pays relevant de son mandat, des publications quotidiennes sont diffusées en stories sur Instagram.

Par ailleurs, la page Facebook de la FEMED ainsi que son compte Instagram bénéficient d'une mise à jour régulière, assurée par l'équipe de communication de la fédération. Ces plateformes diffusent à la fois des contenus originaux relatifs aux activités, prises de position et événements organisés ou soutenus par la FEMED, mais également des publications sélectionnées avec soin en lien avec les thématiques qu'elle défend.

Cela inclut des analyses ou témoignages sur l'actualité géopolitique de la zone euro-méditerranéenne, des appels à mobilisation, ainsi que des informations relayées depuis d'autres associations partenaires ou alliées, œuvrant pour la défense des droits humains, la justice transitionnelle et la lutte contre les disparitions forcées. En diversifiant les formats — visuels, vidéos, articles — et en assurant une veille constante, ces réseaux sociaux permettent de maintenir une visibilité constante, de sensibiliser un public élargi, et de renforcer les liens de solidarité entre organisations partageant des objectifs communs.

